

Déclarations sociales des entreprises

**Arrêt de la DADS-U retraite complémentaire Agirc-Arrco
le 8 novembre sur net-Entreprises**

Paris, 17 octobre 2019

Le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco informe les entreprises que la campagne déclarative DADS-U 2019 sur les salaires 2018 a été la dernière pour les cotisations de retraite complémentaire.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est, depuis sa généralisation le 1^{er} janvier 2017, le canal de transmission des données sociales pour tous les employeurs du secteur privé. Le service DADS-U qui permet aux entreprises de déclarer les périodes d'activité et les salaires sera donc fermé définitivement pour l'Agirc-Arrco le 8 novembre prochain.

En 2020, aucune déclaration DADS-U déposée sur le portail net-entreprises.fr ne sera transmise à la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Pour les cas particuliers*, qui ne peuvent utiliser la DSN, l'Agirc-Arrco mettra à disposition début 2020 une solution déclarative dédiée. Le règlement des cotisations des entreprises concernées devra s'effectuer via www.cotizen.fr ou par virement bancaire.

*Par exemple : les établissements employant des salariés en dehors du périmètre de la DSN, les établissements non soumis à l'obligation de déclarer via la DSN, les établissements ne relevant pas d'une inscription au répertoire SIRENE, les déclarations de revenus non salariaux.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18,5 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,6 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 79 milliards d'euros. Le régime Agirc-Arrco est issu de la fusion le 1^{er} janvier 2019 des régimes Agirc et Arrco. Les orientations stratégiques du nouveau régime pour une période de quatre ans - **Ambition Retraite 2022** – ont conduit les équipes Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. Ainsi, le régime Agirc-Arrco se positionne comme un acteur incontournable de l'inter-régimes

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94